

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 5 mai 2025**DÉLIBÉRATION n°2025-28**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 5 mai 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 25 avril 2025.

Point de l'ordre du jour :

2.2. Compte-rendu du conseil d'administration du 1^{er} avril 2025

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 1^{er} avril 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX	
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions :	0
Quorum : 18	Votants :	32
Membres présents : 25	Blanc(s) ou nul(s) :	0
Membres représentés : 7	Votes exprimés :	32
Total des membres présents et représentés : 32	Majorité requise :	17
	Pour :	32
	Contre :	0

Pièce jointe :

- compte-rendu du conseil d'administration du 1^{er} avril 2025.

Fait à Tours,

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

Séance du 1^{er} avril 2025

Membres présents

Philippe ROINGEARD, Président de l'Université ;

Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours, représentant M. le Recteur ;

Evelyne FOUQUEREAU : Arnaud GIACOMETTI ; Elisabeth HUGUET ; Emmanuelle HUVER ; Patrick LAFFEZ ; Daniel MIRZA ;

Alain BIDEAU ; Sandrine DALLET-CHOISY ; Audrey OUDIN ; Delphine THOMAS-TAILLANDIER ;

Gwenaëlle BAUDET ; Claude-Emmanuel BOUDET ; Laëtitia LOPES-BRULE ;

Maxime LEGRAND ;

Marc GUERIN ; Christelle DE BECDELIEVRE ; Christophe MAURIAC ;

Ont donné procuration :

- Mme Christelle BECDELIEVRE à M. Philippe ROINGEARD
- Mme Christelle CHARLOT à M. Philippe ROINGEARD
- M. Mickael DAVID à M. Alain BIDEAU
- Mme Manon GOUREAU à M. Maxime LEGRAND
- Mme Marine MIQUEL à M. Arnaud GIACOMETTI
- Mme Olivia ROBIN-SABARD à Mme Delphine THOMAS-TAILLANDIER
- Mme Marie-Pierre ROURE-HORARD à M. Daniel MIRZA
- M. Hovig TER MINASSIAN à Mme Emmanuelle HUVER

Participaient à titre consultatif :

Emmanuel NERON, Vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier ; Claude OPHELE, Vice-présidente chargée des relations humaines, du dialogue social et des affaires juridiques ;

Jérôme BARRÈRE, Directeur général des services adjoint et Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ;

Cloé FREULON, représentante de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine ;

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose qu'un ou une secrétaire de séance soit désigné par le conseil d'administration. Claude-Emmanuel BOUDET, candidat, est désigné secrétaire de séance.

1. RESSOURCES HUMAINES

1.1. Repyramidage des maîtres de conférence

M. le Président informe le conseil d'administration qu'en raison d'une information tardive de la date limite de remontée des sections CNU, fixée au 4 avril, la présente séance exceptionnelle du conseil d'administration a été organisée. Il souligne qu'un grand travail avait déjà été effectué par l'équipe présidentielle précédente.

Emmanuel NERON précise que ce qui est soumis au vote du conseil d'administration avait déjà été présenté, sans vote, au comité social d'administration du 7 novembre 2024 et a été approuvé par le comité social d'administration du 28 mars 2025. Il rappelle que le travail s'est effectué en deux temps, le premier ayant été réalisé sur les sections CNU anonymisées, et ayant pour objectif d'attribuer des points selon une règle de calcul intégrant les paramètres suivants : fléchage ministériel de la section, ratio du nombre de professeurs des

universités par rapport au nombre de maîtres de conférences, taille du vivier de la section, critères d'ancienneté de la section, nombre de femmes parmi les promouvables etc.

L'anonymat a été levée, et a abouti à la sélection de 7 sections CNU : sections 60-63 (mécanique / génie électrique, électronique), sections 64-65 (Biochimie et biologie moléculaire / Biologie cellulaire), section 23 (Géographie), section 66 (Physiologie), section 68 (Biologie des organismes), section 86 (Sciences du médicament) et section 87 (Sciences biologiques fondamentales et cliniques)

Puisque 8 postes doivent être proposées en repyramidage, il a été fait le choix de sélectionner la première des sections présentes sur la liste complémentaire : 31 (chimie théorique, physique, analytique).

Dans le délai imparti, il était impossible de refaire tout le travail in extenso. Une simple vérification de la cohérence des sections choisies avec les différents critères exposés ci-dessus a été opérée.

Arnaud GIACOMETTI compare le classement des sections présentes sur la liste complémentaire et constate qu'elles ne sont pas si éloignées les unes des autres. Il précise qu'une discussion sur l'ensemble des sections complémentaires aurait pu être menée afin de s'assurer que le choix réalisé était pertinent. Quand on compare les sections en liste complémentaire, il y a peu de personnes promouvables ce qui rend l'exercice extrêmement compliqué mais le choix semble justifié d'opter pour une section qui n'a pas encore fait l'objet d'un repyramidage. Emmanuel NERON précise qu'étaient présentes dans ce classement les sections CNU 85 (Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques) et 27 (Informatique), qui ont fait l'objet de deux repyramidages lors des précédentes sessions.

M. le Président précise, qu'en outre, les sections sur la liste d'attente ne pouvaient pas faire l'objet d'un regroupement.

Emmanuelle HUVER souhaite insister sur la nécessité d'être pédagogue auprès des différents conseils afin de faire prendre conscience à tous de la spécificité du repyramidage, qui ne s'apparente pas à un COS. Elle précise que les lignes directrices de gestion encadrent le procédé et qu'il est important de renvoyer les collègues vers ces documents afin que l'esprit du repyramidage soit correctement respecté.

M. le Président précise que ces lignes directrices de gestion ne sont par ailleurs pas modifiées, mais que les candidats seront simplement informés de la possibilité de faire remonter une lettre de soutien du directeur de la composante et du directeur de leur laboratoire de rattachement.

Arnaud GIACOMETTI précise que si les repyramidages constituent toujours des bonnes nouvelles, ils ne sont pas pris en charge par l'Etat et représentent une augmentation du GVT dans un contexte budgétaire tendu.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la répartition par section CNU des possibilités de promotion dans le corps des professeurs des universités par la délibération n°2025-26.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le

Le Président,

Philippe ROINGEARD